



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

PREAVIS MUNICIPAL
N° 05 / 2022
AU CONSEIL GENERAL

Concernant

Rapport de Gestion 2021

DELEGUE MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 et de l'article 88 du règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013, la Municipalité vous présente son Rapport de Gestion pour l'exercice 2021.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 04/2022.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2021.

1. Administration Générale

1.1 Résumé

L'année 2021 a, comme en 2020, été marquée par la COVID-19 en Suisse et dans le monde.

Dès lors, le fonctionnement de notre quotidien y compris les administrations communales a été concerné et nous avons dû nous adapter tout au long de l'année à la situation. Les rencontres de tout genre ont été limitées selon les exigences fédérales et cantonales au strict minimum et les séances organisées se sont déroulées dans le respect des exigences sanitaires. Nous n'avons pas eu à faire usage du plan de continuité des activités (PCA) qui a été élaboré en 2020 et adapté en 2021, et les activités ont pu se poursuivre presque normalement.

En mars 2021 ont eu lieu les élections communales. À la suite du départ annoncé de Frédéric Rey, M. Hélió Barreto a été élu comme nouveau municipal et M. Yves Dalebroux désigné comme nouveau Syndic pour la commune.

La Municipalité a déposé 9 préavis au Conseil Général (cf. point 1.11) qui ont tous été acceptés.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Bruno Dard du 1 janvier au 31 décembre 2021.

La Municipalité a tenu 40 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Général. Aucune séance n'a été annulée en raison de la pandémie.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité, les municipaux représentent la commune dans diverses associations intercommunales et comités dont les activités majeures sont répertoriées dans ce rapport. Ces activités ont été maintenues en 2021 au minimum nécessaire en raison de la situation sanitaire.

1.2 Organisation

	Yves DALEBROUX	Bruno DARD	Jacques MÜHLEMANN	Christel BURRI	Hélio BARRETO
<i>Remplaçant.e</i>					
	<i>Vice-Syndic.que</i>	<i>Christel BURRI</i>	<i>Hélio BARRETO</i>	<i>Bruno DARD</i>	<i>Jacques MÜHLEMANN</i>
Activités Communales					
	Administration générale Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique Archives Finances Budget et comptes annuels Emprunts et financements	Routes Service Industriel Éclairage Public Gaz	Parc, promenade et cimetière Entretien Resp. Employé communal Bâtiments communaux Entretien	Urbanisme Mises à l'enquête Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal Environnement et écologie	Sécurité & Police Vignes & Terrains communaux Cultes
Activités Intercommunales					
	ADCV ARAS Délégué au CI	AEE CODIR Région de Nyon Membre du CODIR SOFREN	Déchetterie <i>Délégué</i> SDIS Nyon-Dôle CODIR ORPC CODIR AIAB CODIR AEE Président & Délégué du CI	Région de Nyon Délégué au CI SDAN SRGZA Membre du CoPil Commission du Tourisme Membre	AIAB Délégué au CI Égouts - Épuration CODIR AEB Eaux SAPAN Clinique Dentaire Délégué au CI ORPC Délégué au CI SDIS Nyon-Dôle Délégué au CI

1.3 Personnel communal

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées, fidèles et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

- Mme Marianne Bardel 0.6 EPT secrétaire municipale, contrôle des habitants
- M. Carlos Costa 1.0 EPT employé communal

La gestion de bourse communale est confiée à Mme Béatrice Wanner correspondant à un 0.2 EPT. Elle remplace également la secrétaire communale lors des vacances de cette dernière.

En outre, il arrive ponctuellement que des personnes œuvrent pour les bienfaits de la commune, soit pour une tâche spécifique, soit pour un remplacement. La Municipalité tient également à remercier ces personnes pour leur contribution au bon fonctionnement de la commune :

- Mme M. Fernandes Gomes Entretien des locaux de l'administration
- Mme L. Peruzzi Chapelle
- M. R-F. Baumgartner Déchèterie intercommunale & déneigement
- M. Ch. Miaz/ M. Y Christinet Remplacement employé communal
- M. Y. Christinet Soutien déneigement
- M. R. Rochat Contrôle des chantiers

M. R. Rochat nous ayant malheureusement quitté en 2021 nous avons demandé au STI de nous aider en cas de besoin.

1.4 Service des Archives

La gestion pratique des archives est assurée par la secrétaire communale sous la supervision du syndic conformément à la loi sur les archives (LArch). Une fois par année, la société Pro Archives Conseils vient établir un archivage annuel et vérifier que le tout soit conservé conformément à la loi sur les archives.

Les archives sont conservées dans un local dédié dans le bâtiment de l'administration communale.

1.5 Visite annuelle du préfet

La visite de revue 2021 du préfet a eu lieu le 9 février 2022. La visite n'a pas eu de remarque particulière.

1.6 Délégations de compétence du Conseil Général à la Municipalité

La Municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2021, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

1.7 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- *Par la commission de Gestion et Finances*

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2020 n'a pas soulevé de point majeur qui devait être pris en compte pour l'exercice 2021.

- *Par le réviseur externe*

Le réviseur n'a pas émis de commentaires particuliers. Il constate que le risque qui perdurait depuis plusieurs années sur les prêts octroyés à la Fondation Signéranne est levé, suite à la décision de cette dernière de rembourser intégralement les prêts.

1.8 Soutien des activités communales

Les activités communales ont malheureusement été fortement réduites en 2021 en raison de la crise sanitaire présente tout au long de l'année. Malgré tout, quelques activités de soutien ont pu avoir lieu. La Municipalité a soutenu financièrement les activités de l'Amicale Villageoise suivantes :

- Noël des enfants avec le Père Noël qui s'est déplacé dans le village
- Distribution de tresse pour symboliser la fête du 1^{er} aout
- Repas du Kiwi Club (pour les plus de 64/65 ans)
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune

La Municipalité remercie également l'Amicale Villageoise et toutes les personnes impliquées pour les activités qui ont, malgré la situation particulière, tenté de proposer une animation au sein du village.

1.9 La Fondation Signéranne

La Fondation Signéranne, créée lors du Conseil Général du 3 décembre 2013, a racheté en 2014 les bâtiments communaux qui étaient alors gérés par la municipalité. Une convention signée et datant du 23 mai 2016 entre la Municipalité et la Fondation régit notamment les aspects suivants :

- Location par la fondation des locaux pour l'administration communale
- Utilisation de la salle communale et des locaux annexes par la fondation
- Mise à disposition du parking de l'auberge de la municipalité envers la fondation
- Conciergerie extérieure des bâtiments propriété de la fondation effectué par l'employé communale

- La commune, jusqu'en novembre 2021 a prêté, sous forme notamment de deux emprunts bancaires ATF et d'un prêt à la Fondation, un montant total de CHF 4'800'000. Outre la prise en charge totale des intérêts débiteurs, la Fondation versait une commission de CHF 24'510,40.- par an à la Commune pour la mise à disposition de ces prêts.

La municipalité a été sommée par la préfecture en juin 2021 de régulariser le manque de garanties sur les prêts octroyés depuis le début de sa relation avec la Fondation. En octobre 2021, la Fondation Signéranne n'ayant pas pu répondre favorablement à la demande de la commune, elle a alors décidé de rembourser la totalité des prêts et des intérêts qui en découlait.

En 2021 la Fondation a proposé son soutien financier aux habitants de la Commune par le biais des actions suivantes :

- Des aides au logement dans ses bâtiments aux locataires qui en font la demande.
- La Fondation a soutenu en 2020/2021 le projet de la table de ping-pong et l'éco-fontaine à la place de jeu à hauteur de 30'000.- CHF. Le projet a été financé en 2020 et réalisé en 2021. Nous remercions ici la Fondation pour sa participation.

Au moment de la rédaction de ce préavis, la municipalité attend toujours une réponse à son courrier auprès de l'Autorité de Surveillance des Fondations de Suisse Occidentale sur la bonne gestion de la Fondation.

1.10 Carte journalière CFF

Chaque jour, 6 cartes journalières CFF "Commune" sont à disposition des habitants des 9 communes d'Asse et Boiron (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex) au prix de CHF 47.00 la carte.

La mise à disposition des cartes et la gestion administrative est effectuée par la commune de Chésereux. Un décompte annuel est effectué et les coûts sont repartis entre les neuf communes. Pour 2021, le taux de réservation n'a pas été suffisant pour couvrir les coûts d'achat des cartes, notamment aux limitations de déplacement lié à la pandémie. Le déficit total à répartir entre les communes est de CHF 30'712.20 La part à la charge de la commune de Signy-Avenex est de CHF 1'985.60 (répartition du coût par nombre d'habitants).

1.11 Conseil Général

Le Conseil Général a tenu trois séances durant l'année 2021, dont deux sous la présidence de M. Eugène Pradervand et une séance sous la présidence de Mme Marianne Rochat.

Les séances ont pu se dérouler sans encombre dans le strict respect des recommandations sanitaires et malgré la situation épidémique.

Le Conseil s'est prononcé sur 9 préavis municipaux :

- Préavis 01/2021 - Comptes 2020
- Préavis 02/2021 - Rapport de Gestion 2020
- Préavis 03/2021 - La constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales

- Préavis 04/2021 - L'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
- Préavis 05/2021 - L'acquisition et aliénation d'immeubles, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières
- Préavis 06/2021 - L'autorisation de plaider
- Préavis 07/2021 - Placer les disponibilités de la trésorerie
- Préavis 08/2021 - Arrêté d'imposition 2022
- Préavis 09/2021 - Budget 2022 - Plafond d'endettement

Tous les préavis ont été acceptés et la Municipalité remercie le Conseil Général de sa confiance.

1.12 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations

En 2021, il n'y a pas eu de motions/ postulats/ référendums/ pétitions/ interpellations

1.13 Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires secondaires qui sont mis à disposition de l'AEE (Association Enfance Ecole). Les produits locatifs devraient permettre à l'association d'être autoportante. Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésereux principalement.

Durant l'année 2021 et en raison de la pandémie l'AIAB s'est efforcée à mettre en place les mesures sanitaires requises. Ce qui ne fut pas chose aisée pour la piscine de Chésereux

1.14 La Région de Nyon (Conseil Régional du district de Nyon)

La Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon. Elle coordonne des projets proposés et portés par les communes sur les thématiques de mobilité, territoire, environnement, économie, tourisme, culture et sport, en matérialisant des synergies entre villes et villages.

Par sa participation active aux instances cantonales, intercantionales et transfrontalières, Région de Nyon permet de lever des fonds, aides et subventions significatifs pour l'amélioration notoire de nos réseaux routiers et ferroviaires, nos transports publics, nos réseaux agro-écologiques et notre tourisme de nature entre autres.

La participation financière pour 2021 de la commune de Signy-Avenex aux activités de Région de Nyon a été de CHF 11'620.-, soit CHF 20.- par habitant.

En résumé, voici ci-dessous les dépenses engagées pour notre commune dans les projets validés en préavis au travers du DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) en 2021 :

- En 2021, 5 projets DISREN ont été facturés à la commune pour un montant total de CHF 11'454.94.

- La commune a participé à une étude pour le développement de la mobilité douce du côté de Asse-Fléchères.
- L'étude conduite par la DGMR et coordonnée par Région de Nyon pour l'élargissement de la RC19 et le rond-point de Fléchères a été poursuivie .
- Une nouvelle étude a été lancée par l'OFROU (Office Fédéral des Routes) sous l'égide de Région de Nyon pour l'élargissement et la réorganisation de la jonction autoroutière.

La Région de Nyon a tenu 6 Conseil Intercommunaux au cours desquels 20 préavis ont été discutés et votés. Parmi les préavis concernant notre commune :

- Le Préavis 64-2021 Approbation du projet d'agglomération Grand Genève 4e génération qui permet d'obtenir des subventions pour nos routes et axes de mobilité douce a été adopté ;
- Le préavis DISREN 68-2021 pour la seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région a été adopté ;
- Le préavis 70-2021 concernant la poursuite du financement des bus nocturnes pour 2022-2023 a été adopté

Bruno Dard est le responsable de l'Environnement au sein du Comité de direction de la Région de Nyon, depuis 2021.

1.15 Société Foncière de la Région Nyonnaise (SOFREN):

La Société foncière de la région nyonnaise (SOFREN SA) exécute des opérations foncières permettant d'accélérer la réalisation de projets de la Région de Nyon, à laquelle elle appartient (création via le préavis 59-2010). Elle permet notamment d'acquérir des terrains pour des infrastructures ou activités répondant à un réel besoin à l'échelle de la région. Sur demande des communes, la Sofren peut ainsi intervenir lorsque des transactions foncières complexes sont nécessaires (négociations entre de nombreux propriétaires, échanges de parcelles, réaffectation de zones, etc.) Elle peut mettre à disposition des terrains pour des projets présentant un intérêt régional important : activités artisanales ou industrielles, logements à loyer abordable, développement urbain, etc.

Le rapport d'activité de la SOFREN se trouve sur le site internet de Région de Nyon.

1.16 Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise – SDAN

Le SDAN rassemble 8 communes : Nyon, Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex. C'est l'occasion d'échanger sur les projets de développement de l'agglomération sur la base d'une gestion coordonnée de l'urbanisation, des transports et du paysage. Il prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de «chantiers» portant sur des sites de développement au nord d'Eysins, de Nyon et de Prangins, sur des espaces publics et sur les mobilités douces.

Il n'y a pas eu d'activité particulières en 2021

1.17 Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à une seule reprise le 30 juin 2021. Les sujets principaux suivants ont notamment été discutés :

- Bienvenue aux nouveaux syndics du District.
- Nomination des représentants dans les différents organismes du District
- Informations et rappel sur les préavis de début de législature.
- Information sur la visite du Conseil d'Etat dans le district de Nyon en mai 2022.

1.18 Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les syndics se sont réunis à 1 seule reprise le 6 mai 2021 pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Les sujets suivants ont été abordés :

- Représentation de communes Asse et Boiron au Conseil d'Administration de TéléDôle
- Révision des Plans d'Affectations communaux
- Complexe sportifs de la Commune de Gingins

1.19 Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 71 communes à ce jour, entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités, et de l'autonomie communale.

Cette association continue son travail de l'ombre dans les difficiles négociations avec l'Etat, particulièrement dans le cadre de la péréquation, de la facture sociale et de la LEO, mais également lors de chaque projet de loi émanant du canton et qui risque de péjorer davantage les finances communales.

Le sujet qui continue d'occuper le comité est la négociation avec le canton et l'UCV pour l'avenir des finances communales. Dans ce cadre, les communes membres ont décidé de soutenir la position du Comité de l'AdCV, refusant d'adhérer à l'accord proposé par le Conseil d'Etat sur le financement de la facture sociale, tout en maintenant sa participation aux travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale.

1.20 Association de l'hôpital de zone de Nyon

La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des hôpitaux de l'ouest lémanique. Le rapport annuel se trouve sur le site internet de l'association.

2. Finances

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2021.

Le bouclage des finances communales pour l'année 2021 a montré un résultat positif consécutif notamment à des rentrées fiscales élevées des personnes morales comparativement au budget.

Les comptes 2021 présentent un bénéfice de CHF 6'992.19 pour un excédent de revenus budgété de CHF 2'062.-

2.1 Taux d'imposition 2021

Le taux d'imposition fixé par le Conseil Général pour l'année 2021 est de 58 ct par franc. Il n'a pas été modifié.

2.2 Valeur du point d'impôt

	2021	2020	2019	2018
Valeur en CHF	59'455	49'287	43'125	44'702

2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	2021	2020	2019	2018
Valeur en CHF	101.81	84.83	73.59	75.51

2.4 Marge d'autofinancement

	2021	2020	2019	2018
Valeur en CHF	473'855	1'188'288	106'717	436'573

On peut comparer la marge d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.

2.5 Endettement par habitant

	2021	2020	2019	2018
Valeur en CHF	4'489	6'135	6'294	6'572

2.6 Emprunt 2021

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2021. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

La Fondation Signéranne bénéficiait de deux avances à termes fixes (ATF) de CHF 1'300'000.- (échéance 2022) et de CHF 2'000'000.- (échéance 2026) de la commune depuis la reprise des

bâtiments communaux en 2013. Les intérêts étaient refacturés à la Fondation Signéranne majorés de 0,5 point.

Début octobre 2021 et pour donner suite à l'impossibilité de la Fondation de fournir à la demande de la municipalité des garanties sur les prêts octroyés, elle a procédé au remboursement complet des prêts et des intérêts dus à la Municipalité.

Disposant de suffisamment de liquidité, la municipalité n'a pas reconduit l'avance à terme fixe de CHF 1'300'000.- venue à échéance le 2 décembre 2021.

2.7 Amortissements

Les amortissements comptables légaux ordinaires ont été effectués et représentent un montant de CHF 90'450.70. Un amortissement supplémentaire de CHF 86'366.30 a été décidé afin de mettre à zéro les investissements effectués à la place de jeux.

3. **Domaines et Bâtiments**

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC, Chapelle, Couvert à fontaine, ...) depuis la vente définitive de nos bâtiments communaux à la Fondation Signéranne en 2013.

4. **Travaux**

4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2021, la Municipalité a étudié **12 dossiers** de mise à l'enquête avec le soutien du Service Technique Intercommunal (STI) qui assiste la Municipalité dans ce domaine. Six permis de construire ont été délivrés et deux autorisations sous l'aune de procédures simplifiées ont été délivrées.

La Municipalité a continué à travailler avec le bureau d'urbanisme GEA Valloton à Lausanne dans le but d'entamer les démarches visant à définir le plan d'affectation communal exigé par le canton. Un rendez-vous a eu lieu à Lausanne avec la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL).

5. **Route**

Les travaux d'entretien ordinaires des routes ont été effectués.

5 plaques de regards et collecteurs d'eau claire défectueux sur la rue du Jura, au chemin des combes ainsi qu'au chemin Pierre-Louis Matthey ont été réparés et changés.

Une étude sur l'éclairage publique a été conduite par une entreprise spécialisée afin d'optimiser la consommation électrique et de recenser l'ensemble des points lumineux de la commune. La pose d'un compteur et un comptage de la consommation réelle par la Romande Energie nous ont permis de réduire la facture annuelle de façon substantielle. Les économies réalisées et des remboursements de notre fournisseur d'électricité ont couvert l'investissement dans le nouveau compteur de la rue des fontaines.

6. Parcs, promenades, cimetière

La pose d'une fontaine aux abords de la place de jeux est intervenue en septembre. Un point d'eau utile à l'employé communal pour l'arrosage du périmètre a été ajouté à cette occasion. Ces dispositifs répondent à une demande de la population et nous l'espérons limiteront l'utilisation de bouteilles et gobelets jetables. Ces points d'eau sont reliés au réseau des SI de Nyon et la fontaine comprend un système moderne de purge automatique fonctionnant sur batterie.

Une table de ping-pong a été installée en juillet 2021 à proximité de la place de jeux et du terrain de pétanque.

6.1 Ordures ménagères et Déchèterie

La déchèterie intercommunale est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets «ménagers personnels» (professionnels non admis). Elle est ouverte le lundi, mercredi et vendredi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière.

Activités majeures pour 2021 :

- Le comité de la déchèterie poursuit son étude pour réorganiser son fonctionnement (emplacement, horaire et personnel)
- À la suite des élections de 2021, le comité a été renouvelé au 1er juillet 2021 et se compose de :
 - o M. Harold Koneman Président - Commune d'Arnex-sur-Nyon
 - o Mme. Mireille Triboullier - Commune Grens
 - o M. Boris Vetsch - Commune de Borex
 - o M. Raoul Sanchez - Commune d'Eysins
 - o M. Jacques Muhlemann - Commune de Signy-Avenex

Le comité a dénoncé le contrat avec la société Germain de St-George qui fait du Biogaz, et a signé un contrat avec Monsieur Robin Baumgartner pour la gestion des déchets méthanisables, afin de réduire l'emprise carbone en diminuant les trajets.

Pour 2021, la taxe forfaitaire annuelle sur la gestion des déchets a été maintenue par la Municipalité à CHF 80.- par habitant (CHF 200.- pour les entreprises). Pour rappel, les articles

32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ces déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

Un bénéfice de CHF 8'106.67 a été attribué au fond de réserve affecté aux ordures ménagères, portant ce dernier à CHF 20'577.77.

6.2 Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Activité.s majeure.s 2021 :

- Mise en place d' un système de compactage des déchets

En raison de la pandémie la SADEC a tenue 2 assemblées générales, une par correspondance et une en présentielle.

6.3 Épuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

En 2021 nous avons procédé aux travaux d'entretiens suivants :

- Curage des canalisations de la commune (Avenex inclus) à l'exception de la zone commercial, autour de Signy centre.

6.4 L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Amex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

En 2021, l'AEB s'est réunie 3 fois pour les comptes 2019, l'installation des nouvelles autorités et le budget 2022.

Le réseaux AEB est considéré à ce jour en bon état. Le curage 2021, a concerné la portion Signy-Eysins (secteur 1). Le curage a permis d'extraire 7 tonnes de matières présentes dans les collecteurs et l'inspection caméra d'environ 1.590 m. de collecteur.

Le projet de STEP régionale unique a été abandonné.

L'AEB a signé une convention de cession du collecteur intercommunal à Nemaco qui se trouve dans la PPA Fléchères Nord, parcelles de Signy-Avenex et Grens. La convention vise à engager Nemaco pour l'entretien et réparation du tronçon concerné.

6.5 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon ont la charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy-Avenex. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la SAPAN.

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

La quantité de précipitations cumulée enregistrée en 2021 s'élève à 1'130 mm, ce qui est bien supérieur à la moyenne pluriannuelle de 994 mm. La période de mai à juillet a été marquée par des précipitations élevées, représentant au cumul près de la moitié des précipitations totales de l'année 2021.

Depuis maintenant six ans, ce déficit hydrique se répète et influence notablement le niveau de la nappe phréatique et le régime des sources. Les étiages enregistrés se sont avérés une fois de plus très bas durant l'été et l'automne. Ainsi, en 2021, les sources n'ont participé qu'à hauteur de 57% de la consommation. Les apports de la SAPAN se sont révélés très élevés (34%). La nappe phréatique a été moins sollicitée (9%).

Grâce à la diversification des apports en eau potable (nappes phréatique, sources, eau du lac) les SI Nyon peuvent garantir une sécurité d'approvisionnement suffisante à tous les clients de la région.

En collaboration avec la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise), les SI Nyon ont alimenté le réseau avec une part plus importante d'eau du lac pour faire face à la situation particulière de cet hiver.

7. Instruction publique et cultes

7.1 AEE (Association Enfance et Ecole Asse et Boiron)

Les tâches communales qui concernent la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE. Celle-ci gère également les réseaux au sens de la LAJE (Loi sur l'Accueil des Jeunes Enfants) regroupant les « mamans de jour », les UAPE, et les crèches. Ces activités parascolaires prennent une part toujours plus importante des tâches de l'AEE et obligent les communes à de très importants investissements chaque année.

Le Comité Directeur de l'AEE traite de nombreux dossiers lors de ses séances : les transports scolaires et l'élaboration des horaires, l'accueil parascolaire dans les unités d'accueil pour écoliers (UAPE), la gestion du nouveau restaurant scolaire, la gestion du mobilier, l'accueil de jour de la petite enfance dans les crèches, l'engagement et le suivi du personnel nécessaire à la bonne marche de toutes les activités qui en dépendent.

L'AEE compte 93 collaboratrices/-teurs pour un équivalent de 60.22 emplois à plein temps (EPT)

En 2021, le CoDir s'est réuni à 9 reprises pour 865 heures de travaux repartis parmi les 9 membres et le Conseil Intercommunal, sous la présidence de Jacques Mühlemann, à 2 reprises. Cette réduction d'activité est imputable à la crise sanitaire de la CoViD.

Résumé des décisions

- Préavis N° 21 – Compte 2021
- Préavis N° 1 – Autorisation d'engager des dépenses supplémentaires
- Préavis N° 2 – Autorisation de plaider
- Préavis N° 3 – Budget 2022

Tous les préavis ci-dessus ont été adoptés tels que présentés

Au 31 décembre 2021, sur les 81 enfants entre 5 et 16 ans de la commune de Signy-Avenex, 65 sont scolarisés auprès de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP), ce qui représente environ 80% des enfants scolarisés du village.

7.2 Service médical et dentaire – Clinique Dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage de l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 4.20 par habitant, en diminution de CHF 0.30 par rapport à l'année précédente.

La clinique dentaire regroupe 35 communes de La Côte.

7.3 Temples et cultes

La chapelle de Signy-Avenex est utilisée par la Paroisse de la Dôle principalement. C'est cette dernière qui gère les occupations. La paroisse allemande y célèbre également des cérémonies.

Les comptes de la Paroisse de la Dôle sont contrôlés chaque année, à tour de rôle, par une des 9 communes membres. Pour les comptes de 2021 c'était au tour de la Commune d'Arnex-sur-Nyon de procéder au contrôle. Aucune remarque n'a été faite et les comptes ont été validés.

Paroisse catholique de Nyon

Participation financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

8. **Police**

8.1 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.

	2021	2020	2019	2018
Population	596	587	586	598
Nombre de ménages	250	250	250	250

- Mutations

	2021	2020	2019	2018
Arrivées/Départs	62/57	26/24	60/74	18/19
Mariages	5	3	4	0
Naissances	7	5	8	3
Décès	1	2	3	1

- Délivrés

	2021	2020	2019	2018
Pièces d'identité	19	11	18	13
Permis pour étrangers	110	124	150	139

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2021

La nouvelle loi sur l'octroi de la nationalité est entrée en vigueur au 1 janvier 2018. La Municipalité s'est mise en conformité avec les directives cantonales.

En 2021 la Municipalité a reçu 19 demandes de naturalisations.

8.2 SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis 2014, le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Ensemble, ce sont plus de 200 hommes et femmes qui assurent 24h/24 les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Activités majeures 2021 :

- Effectif au 1^{er} janvier 2021 : Plus de 250 sapeurs-pompiers répartis comme suit
 - o 122 au détachement premier secours (DPS)
 - o 111 au détachement d'appuis (DAP)
 - o 22 à l'école de formation (EF)
- Environ 4000 heures d'interventions
- Nombre d'intervention 447, dont 9 interventions sur Signy.
- Le Codir a soumis au conseil intercommunal les préavis suivants
 - o Comptes 2020
 - o Mise en route de la modification des statuts du SDIS Nyon-Dôle
 - o Budget 2022

En raison de la pandémie, il n'y a eu aucune manifestation en 2021.

8.3 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

L'ORPC du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 880 hommes répartis dans 6 compagnies.

En 2021 la Protection Civile de Nyon a été commandée par 2 commandants ad intérim dès le 1er janvier 2021 à la suite des différents audits réalisés courant 2020.

L'ORPC de Nyon qui rejoint la protection civile de Morges pour en faire un seul bataillon nommé bataillon ouest, qui a œuvré pour l'aide aux différentes instances sanitaires, ils ont été rattachés aux divers centres de test et de vaccination

Le nombre de jours de service pour l'ensemble de la protection du canton a été de 140'000 jours pendant la pandémie du Covid.

Tous les cours de répétition ont été annulés par suite du Covid 19.

Aucune aide aux instances tiers du fait de leurs annulations et de l'occupation du bataillon dans le cadre de la CoViD.

La principale préoccupation du Codir a été de rechercher un nouveau commandant, après les diverses auditions, la candidature de Monsieur Laurent Saunier a été retenue. Il reprendra le commandement au 1er janvier 2022

Les opérations d'urgence sont surtout des aides aux Sapeurs-Pompiers lors d'incendies ou d'accidents de circulations ou encore lors d'inondations et également aide à la Gendarmerie pour diverses missions.

L'ORPC poursuit la transformation du bâtiment de Prangins.

Le CoDir a procédé à la validation des nouveaux statuts de l'ORPC.

9. Sécurité sociale

La participation de notre commune en 2021 a été de CHF 1'404'721, ou environ CHF 2'405.- par habitant.

	2021	2020	2019	2018	2017
Budget	1'045'743	1'127'200	881'850	816'152	801'730
Compte	1'404'721	1'168'280	989'567	1'053'507	865'761

9.1 Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre Social Régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'Assurances Sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

	2021	2020	2019	2018
Demandes	3	5	5	1
Refus	0	0	0	0

9.2 Association Vaudoise d'Aide et des Soins à Domicile (AVASAD)

Depuis 2020, le canton prend l'entier de la somme à charge.

* * * * *

En conclusion, la Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil Général et à son bureau, qu'au personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu le préavis municipal 05/2022 sur le Rapport de gestion - Exercice 2021
Ouï le rapport de la commission de gestion,
Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le rapport de gestion 2021 tel que présenté
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2021.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 mai 2022 pour être soumis au Conseil Général de Signy-Avenex.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Yves DALEBR

Marianne BARDEL



Signy-Avenex, le 2 mai 2022